

 <p>N°19995</p>	<p><b>Liste des délibérations</b></p> <p><b>Conseil Communautaire du 27 juin 2024</b></p>
<p>Le 27 juin 2024 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arsac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p><b>Présents :</b></p> <p><b>ARCINS :</b> Claude GANELON - <b>ARSAC :</b> Frédéric AURIER, Huguette PANOZZO - <b>CUSSAC FORT MEDOC :</b> Marie-Christine SEGUIN - <b>LABARDE :</b> Matthieu FONMARTY - <b>LAMARQUE :</b> Dominique SAINT-MARTIN - <b>LE PIAN MEDOC :</b> Didier MAU, Christine CORNET, Franck SIMONNET, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - <b>LUDON MEDOC :</b> Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSEL - <b>MACAU :</b> Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Sylvain LALANNE - <b>MARGAUX-CANTENAC :</b> Sophie MARTIN, Chantal PERNEGRE - <b>SOUSSANS :</b> Karine PALIN, Jean-Claude GOFFRE</p> <p><b>Absents excusés :</b></p> <p>Monique DIGEON pouvoir à Huguette PANOZZO, Laurent CADUSSEAU, Dominique FEDIEU pouvoir à Marie-Christine SEGUIN, Laurence GANELON pouvoir à Christian VELLA, Martine VALLIER pouvoir à Michel DE ZEN, Denis CABEZAS pouvoir à Marjorie ROUSSEL, Anne SAVIN de LARCLAUZE pouvoir à Sylvain LALANNE, Guillaume LAFON pouvoir à Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Allan SICHEL</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Sylvain LALANNE</p>	<p><b>Conseillers en exercice :</b> 32 <b>Quorum :</b> 17 <b>Présents :</b> 22 <b>Votants :</b> - 29 (sauf délibération 18) - 27 (délibération 18)</p>

### Délibérations examinées le 27 juin 2024

#### Administration Générale

Rapporteur : Didier MAU

**1 - Procès-verbal du Conseil Communautaire du 4 avril 2024 – Approbation [Adoption à l'unanimité]**

**2 - Restitution aux communes de la compétence non obligatoire « politique de sécurité » - Décision [Adoption avec 25 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions]**

Afin de proposer un service de proximité, adapté aux attentes actuelles des habitants, il est décidé la restitution de la compétence "politique de sécurité" actuellement exercée par la CdC.

**3 - Recours au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Considérant l'intérêt pour la CdC de s'assurer que ses archives soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires, il est décidé de recourir au service d'accompagnement à la gestion des archives du Centre de Gestion de la Gironde.

**4 - Octroi d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de diverses entreprises de commerce ambulant - Décision [Adoption à l'unanimité]**

La commune de Lamarque organise des marchés nocturnes sur le site du Port durant la saison estivale. La présente délibération autorise les commerçants identifiés à occuper le site.

**5 - Octroi d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public sur le site du Port de Lamarque au profit de Monsieur PAPI (entreprise La Bonbonnière - commerce ambulant) - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Le site du Port est fréquenté durant la saison estivale, notamment via l'accès au bac. La présente délibération autorise un commerçant ambulant identifié à occuper le site.

**6 - Mise à disposition de locaux communautaires pour la réalisation d'exercices de gestion de sinistres par la caserne de pompiers de Macau - Approbation [Adoption à l'unanimité]**

La CdC est sollicitée par la caserne de pompiers de Macau pour la mise à disposition de ses locaux dans le but de mieux connaître ces derniers et d'y organiser des exercices in-situ.

**7 - Rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes – Porter à connaissance [Adoption à l'unanimité]**

#### Développement économique

Rapporteur : Chrystel COLMONT-DIGNEAU

**8 - Acquisition de 15 m<sup>2</sup> de terrain sur la ZA Chagneau appartenant à Monsieur DUTILH (SCI CADORAN) pour engager la réfection de la voirie de la ZA de Chagneau - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre de la réfection de la voirie sur la ZA de Chagneau à Arsac, la CdC souhaite acquérir 15 m<sup>2</sup> de terrain sur la ZA Chagneau appartenant à Monsieur DUTILH (SCI CADORAN), propriétaire de la parcelle AT1182 suite à la division du terrain initial AT911.

**9 - Acquisition de 73 m<sup>2</sup> de terrain sur la ZA Chagneau appartenant à Monsieur MAURY (SCI Entrepôt Maury) pour engager la réfection de la voirie de la ZA de Chagneau - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre de la réfection de la voirie sur la ZA de Chagneau à Arsac, la CdC souhaite acquérir 73 m<sup>2</sup> de terrain sur la ZA Chagneau appartenant à Monsieur MAURY (SCI Entrepôt Maury // SARL Phil'Instal), propriétaire de la parcelle AT1180 suite à la division du terrain initial AT1127.

**10 - Terrain à vocation économique - ZA Cartillon - Cession d'un lot à l'entreprise Garage du Haut Médoc représentée par M. LALANNE Alexis ou à toute personne physique ou morale qui viendrait à s'y substituer - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre de ses perspectives de développement, l'entreprise Garage du Haut Médoc a sollicité la CdC pour l'acquisition d'un terrain sur la ZA Cartillon à Lamarque. La présente délibération acte la cession par la collectivité d'un lot d'une superficie de 2 431 m<sup>2</sup>.

**11 - Création d'un groupement de commandes avec les Communautés de Communes du Médoc pour le compte du Développement Economique dans le cadre des bilans conseil de l'Action Collective de Proximité (ACP) - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Afin de permettre aux services Développement Economique des CdC du Médoc (Médoc Atlantique, Médullienne, Médoc Estuaire et Médoc Cœur de Presqu'île) de lancer une consultation commune pour une prestation de bilans conseils dans le cadre de l'Action Collective de Proximité (ACP - dispositif d'aide régional) et ainsi pouvoir bénéficier de conditions économiques plus avantageuses, les collectivités susnommées décident de créer un groupement de commandes.

---

**Voirie/Aménagement du territoire/Patrimoine**

Rapporteur : Claude GANELON

**12 - Acquisition des deux parcelles d'implantation du château d'eau de Labarde - Décision [Adoption à l'unanimité]**

La prise de compétence en matière d'adduction d'eau potable par la CdC a entraîné la disparition des syndicats des eaux qui géraient antérieurement le service. Le patrimoine de ces syndicats a été intégré à l'actif communautaire. Néanmoins, aucune régularisation n'a été opérée concernant le foncier qui accueille ce patrimoine. La présente délibération vise à transférer la propriété des parcelles, aujourd'hui communales, accueillant les équipements communautaire, château d'eau et forage d'alimentation en eau potable, sur la commune de Labarde.

---

**Petite enfance/Jeunesse**

Rapporteur : Frédéric AURIER

**13 - Tarifs des activités extrascolaires et périscolaires – Modification - Décision [Adoption avec 27 voix pour et 2 abstentions]**

Afin de prendre en compte l'augmentation du coût de la vie, il est proposé d'augmenter les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**14 - Adhésion à l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Médoc-Sud - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Il est décidé d'adhérer à l'association Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Médoc-Sud. Cette adhésion permettra ainsi aux agents de la CdC, et plus particulièrement aux professionnels de la petite-enfance, de pouvoir bénéficier de formations mais également de créer un partenariat permettant d'agir sur la prévention au sein de nos établissements (obésité des enfants, écrans...) tout en renforçant les liens avec les différents acteurs de santé du territoire.

---

**Eau/Assainissement**

Rapporteur : Dominique SAINT-MARTIN

**15 - Convention avec le SDIS 33 pour l'établissement sur le château d'eau de Cussac-Fort-Médoc d'un dispositif de surveillance des massifs forestiers girondins - Approbation [Adoption à l'unanimité]**

Dans le cadre du déploiement d'un dispositif automatisé de surveillance des massifs forestiers girondins, le SDIS 33 a sollicité la CdC pour l'installation de caméras sur le château d'eau de Cussac-Fort-Médoc. Les conditions techniques et financières de la mise en place de ce dispositif doivent être actées par une convention tripartite entre le SDIS 33, la CdC et l'exploitant VEOLIA.

---

**Finances/Ressources Humaines**

Rapporteur : Philippe DUCAMP

**16 - Budget annexe Eau Potable 2024 - Décision modificative n°1 - Approbation [Adoption à l'unanimité]**

**17 - Modification du montant de l'attribution de compensation concernant les communes d'Arcins, Labarde et Soussans - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Les transferts de charges des communes d'Arcins, Labarde et Soussans intègrent des frais d'entretien de chemins de randonnée qu'elles assurent pourtant. La délibération vise à corriger cette anomalie.

**18 - Participation 2024 taxe GEMAPI au profit du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Artigue et de la Maqueline - Décision [Adoption à l'unanimité]**

**19 - Mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire (santé et/ou prévoyance) - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent, permettant de couvrir les risques santé et prévoyance. La CdC a conclu un contrat collectif prévoyance à adhésion facultative pour les agents depuis janvier 2022 avec participation de l'employeur et ne propose pas de contrat santé mais a opté pour la labellisation. Le CDG33 lance une consultation pour retenir un organisme d'assurance afin de mutualiser les risques à couvrir et rechercher des tarifs compétitifs au bénéfice des agents. La CdC a fait part de son intention de participer à cette consultation et dans ce cadre doit donner mandat au CDG33.

**20 - Recours à deux contrats d'apprentissage - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Il est décidé de recourir au contrat d'apprentissage pour la rentrée de septembre 2024 pour le service Petite Enfance, concernant un CAP accompagnant éducatif petite enfance et un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

**21 - Tableau des effectifs - Modification - Décision [Adoption à l'unanimité]**

Il est décidé une modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, tenant compte de la pérennisation de deux postes de volantes en multi accueils, d'une fermeture de poste également au service petite enfance et du recrutement prochain d'un chargé de mission au sein de la direction générale.